

Information au 1^{er} JANVIER 2025 - INFORMATION AUX PORTEURS DES FCP FORCE, AGILE, INSPIRATION et PRESIDENT

Alternative Patrimoniale informe les porteurs de parts qu'elle opère des modifications dans les prospectus de ses fonds, relatifs aux frais de fonctionnement, de gestion financière et frais administratif des OPC suivants :

Dénomination	Code(s) ISIN
FCP Force	FR0013319423 part Force (C) FR0013319415 part R (C) FR0013424439 part SR (C)
FCP Agile	FR0013444015 part R (C) FR0013444023 part SR (C)
FCP Inspiration	FR0014003AL5 part R (C) FR0014003AK7 part SR (C)
FCP Président	FR0014000JQ1 (C)

La mise à jour porte sur les éléments suivants :

Conformément aux évolutions réglementaires (position AMF 2011-05), Alternative Patrimoniale a décidé la mise en place d'un forfait de frais de fonctionnement et autres services (incluant notamment les frais du dépositaire, du valorisateur, de données, d'audit et de reportings réglementaires...) distinct des frais de gestion financière applicables aux OPC mentionnés.

La mise en place de ce forfait de frais de fonctionnement et d'autres services :

- Vient en substitution du taux de frais administratif externe en place jusqu'au 31/12/2024 ;
- S'accompagne de la suppression des commissions de mouvement au profit d'Alternative Patrimoniale en place jusqu'au 31/12/2024.

Ces modifications sont effectives à compter du 1^{er} janvier 2025 et :

- Sont sans conséquence sur l'objectif de gestion des OPC ;
- N'ont aucun impact sur la stratégie de gestion des OPC ;
- N'ont aucun impact sur le profil rendement/risque des OPC.

Si toutefois vous n'acceptez pas les termes de cette opération, il vous est possible de demander, sans frais, le rachat de vos parts.

Les prospectus des OPC qui intègrent ces mises à jour sont disponibles sur le site internet d'Alternative Patrimoniale.